



Notice d'emploi N° 9025 / 2023

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	SC suspension concentrée
Teneur en substances actives:	17.3 % fluazinam (200 g/l); 17.3 % diméthomorphe (200 g/l)
Nom UICPA:	3-chloro-N-(3-chloro-5-trifluorométhyl-2-pyridyl)-alpha,alpha,alpha-trifluoro-2,6-dinitro-p-toluidine; (E,Z 4-[3-(4-chlorophenyl)-3-(3,4-diméthoxyphenyl)acryloyl]morpholine

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Banjo Forte

Numéro d'homologation fédéral: A-7177	Pays d'origine: Autriche
Numéro d'homologation étranger: 3270-1	Titulaire de l'autorisation étranger: STAR Agro Handels GmbH, Autriche

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
pommes de terre	mildiou de la pomme de terre	Dosage: 1 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

Charges générales / agronomiques:

- 2 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
- 3 SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, 4 traitements au maximum par parcelle et année avec des produits du groupe de matières actives FRAC N° 29 fluazinam) ou FRAC Nr. 40 (CAA carboxylic acid amides).
- 4 1 semaine de délai d'attente pour les pommes de terre primeurs.
- 5 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 4 points selon les instructions du service d'homologation.
- 6 Premier traitement en cas de risque d'infection ou sur conseil du service d'avertissement.
- 7 7 à 10 jours d'intervalle entre les traitements.

Protection des utilisateurs:

- 1 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:**Phrases PPS**

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.